

Mises en perspective de la notion de « soin à l'animal »

26 septembre 2023

La dernière parution de la [*Revue Semestrielle de Droit Animalier*](#) comporte un dossier d'une dizaine d'articles traitant du soin, sous différents angles : médecine vétérinaire (définition et pratiques, pharmacie, euthanasie), économie, éthique, aspects juridiques, relation humain-animal, interactions entre animaux, etc.

L'article introductif explicite ce que recouvre la notion de « soin à l'animal ». Pour un animal malade, il s'agit de lui permettre de recouvrer une bonne santé. Le vétérinaire est alors le premier professionnel impliqué, entouré de divers spécialistes (maréchal-ferrant, nutritionniste, etc.). Cependant, le souci de maintenir un bon état physique et moral élargit cette notion au *care*, incluant le bien-être de l'animal. Ceci a des conséquences, par exemple dans la loi, car si recouvrer la santé ne relève que d'une obligation de moyens, préserver le bien-être est une obligation de résultats.

En réciprocité, si l'humain prend soin de l'animal, la présence de l'animal est bénéfique pour l'humain. L'animal apporte du bien-être par sa seule présence, notamment aux personnes malades par la médiation animale (chiens guides d'aveugle, chevaux pour enfants autistes, etc.).

Source : [*Revue Semestrielle de Droit Animalier*](#)